

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 08 DÉCEMBRE 2022

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2022_100

Membres en exercice : 26

Conseillers présents à la séance :
21 + 1 pouvoir

Date de publication : 09 décembre 2022

Le 8 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 novembre 2022 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD, M. BIOT, M. PARIGOT, Mme SEUVRE, Mme WILLEMS, Mme GRUET, Mme DELOT, M. BILLET, Mme BIOT-FLORIMOND, M. TIRARD, Mme ÉTIENNE, M. SERRE, Mme ROUSSEAU, Mme COUDERT, M. GORNEAU, M. LEFEVRE, M. LECOMPTE, Mme GERMAIN, M. LANGLOIS, M. DELECOLLE,

ÉTAIT EXCUSÉE : Mme SCHWENTER, (pouvoir donné à M. TIRARD),

ÉTAIENT ABSENTS : M. PERREIRA-GONCALVES, Mme GROENTZINGER, M. CAMPOS, Mme LANGLOIS-LENTI

M. SERRE et Mme BIOT-FLORIMOND ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

**CESSION DE TERRAINS NOUVELLE CASERNE DE GENDARMERIE ET
LOTISSEMENT**

Visa :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Délibération du conseil municipal n°2019_72 du 8 NOVEMBRE 2019,

Vu la Délibération du conseil municipal n°2022_071A du 15 SEPTEMBRE 2022,

Vu l'avis des domaines du 25 NOVEMBRE 2022 ;

Exposé des motifs :

CONSIDERANT que les parcelles cadastrées section AR n°48 et 246 d'une surface totale de 23 436 m² appartenant à la commune serviront d'assise à la future gendarmerie et à un lotissement ;

CONSIDERANT que ces parcelles ont été acquises auprès de :

- M. GUESPEREAU Thierry, demeurant 2 rue de la Grange aux Dîmes 89113 BRANCHES, propriétaire de la parcelle cadastrée AR 246, accepte la proposition d'acquisition pour 3€ le m², soit la somme de QUATORZE MILLE TRENTE QUATRE EUROS (14 034€) pour la surface totale de 4 678 m².

Et de

- SCI HERMELIN, représentée par M. HERMELIN Jacques demeurant 2 Lieudit "Boscla" 33126 LA RIVIERE, propriétaire des parcelles cadastrées AR 454 et AR 455 (anciennement AR 48), accepte la proposition d'acquisition. La parcelle AR 454 est acquise pour 3€ le m², soit la somme de CINQUANTE-SIX MILLE CENT QUARANTE HUIT EUROS (56 148€) pour une surface de 18 716 m². Conformément à la délibération 2017-12 du 6 mars 2017, la parcelle AR 455 est acquise pour 10€ le m² soit QUATRE CENT VINGT EUROS (420€) pour une surface de 42 m².

CONSIDERANT qu'en application d'une convention quadripartite et d'engagements réciproques entre la commune et la société Mon Logis les parcelles seront cédées à Mon logis qui fera son affaire de la construction de la future caserne de gendarmerie et de la réalisation d'un lotissement de 24 logements ;

CONSIDERANT que ces engagements réciproques prévoient également la cession des parcelles **viabilisées** à MON LOGIS d'une surface totale de 23 436 m² pour la somme de 10 € le m² soit DEUX CENT TRENTE QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE EUROS (234 360 €) hors taxe et hors frais de notaire ;

CONSIDERANT par ailleurs que la société MON LOGIS a consenti à la reprise du Bail Emphytéotique liant la commune et la Caisse des Dépôts et Consignation Habitat (ex SNI) et portant sur l'ancienne caserne sis rue Gounod ;

CONSIDERANT que l'acte de vente sera signé devant Me MILLARD notaire habituel de la commune et que cet acte mentionnera l'engagement de Mon Logis à la reprise de ce Bail emphytéotique ;

CONSIDERANT enfin, que la commune s'engage à procéder ou à faire procéder à la viabilisation des parcelles ;

Le Conseil municipal à l'unanimité,

INSCRIT au budget les crédits nécessaires à la viabilisation des parcelles AR 48 et AR 246,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la cession de ces parcelles pour un montant total de DEUX CENT TRENTE QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE EUROS (234 360€) hors taxe et hors frais de notaire.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 9 décembre 2022
Le Maire, Yves DELOT,



